



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

COMMISSION DE VERIFICATION
DES COMPTES DU CONSEIL EXECUTIF
Huitième réunion
Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire

EBAC8/2
14 avril 2003

Etat de la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes

INTRODUCTION

1. A sa deuxième réunion, les 11 et 12 mai 2000, la Commission de Vérification des Comptes a demandé que soit établie une vue d'ensemble sous forme de tableau des recommandations du Commissaire aux Comptes indiquant l'ancienneté des recommandations, l'état d'avancement de leur mise en oeuvre et, le cas échéant, les observations du Secrétariat. A sa troisième réunion, la Commission a demandé que ce type de rapport soit systématiquement présenté à l'avenir.¹ Une vue d'ensemble mise à jour sous forme de tableau, présentée en annexe au présent document, est donc soumise à l'examen de la Commission.

PRESENTATION

2. La vue d'ensemble sous forme de tableau se divise en deux parties : la première comprend les recommandations relatives à l'exercice 2000-2001, et la deuxième indique l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations concernant l'exercice 1998-1999.

3. La présentation du tableau reflète la position du Secrétariat sur chacune des recommandations, l'état d'avancement de la mise en oeuvre et le calendrier prévu, s'il y a lieu. Lorsque la recommandation n'est pas acceptée ou ne l'est que partiellement, le Secrétariat fournit brièvement quelques éléments pour étayer sa position. Le Commissaire aux Comptes a apporté d'autres observations lorsqu'il l'a jugé utile.

4. La Commission notera qu'il n'est pas indiqué pour chacune des recommandations à qui incombe la responsabilité de la mise en oeuvre. Le Secrétariat a indiqué que les recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes constituent une responsabilité institutionnelle de la direction générale.

¹ Document EBAC3/2.

OBSERVATION D'ENSEMBLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

5. Dans l'ensemble, il est satisfaisant de constater que la plupart des recommandations formulées ont été acceptées par le Secrétariat et qu'elles ont déjà été mises en oeuvre ou sont en train de l'être, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Exercice	Nombre total de recommandations figurant dans la présente mise à jour	Recommandations acceptées et mises en oeuvre	Recommandations acceptées et en cours de mise en oeuvre ou constamment mises en oeuvre	Recommandations notées et en cours d'examen	Recommandations non mises en oeuvre de façon adéquate
2000-2001	76	23	50	3	0
1998-1999	24	0	24	0	0

6. Il n'y a pas de recommandation à laquelle le Secrétariat n'a pas donné suite de façon adéquate. Dans trois cas, le Secrétariat a pris acte des recommandations du Commissaire aux Comptes et indiqué qu'il étudiera la possibilité de les mettre en oeuvre ou procédera à un examen de la question afin de déterminer le meilleur moyen d'y donner suite.

7. Il ressort d'une analyse des recommandations relatives à la vérification des comptes de l'exercice 1998-1999 que les recommandations concernaient pour la plupart l'amélioration des contrôles généraux concernant les technologies de l'information. En raison de la nature de ces questions, il est admis que la mise en oeuvre devra peut-être s'effectuer sur une plus longue période et l'on peut relever que le Secrétariat aborde ces questions de manière cohérente et planifiée. Le Secrétariat est instamment invité à continuer de vouer une attention prioritaire à ces recommandations ainsi qu'aux autres recommandations concernant les systèmes et les technologies de l'information et de la communication.

8. Dans l'ensemble, il faut relever qu'il n'y a pas de point de désaccord important et que, d'une manière générale, les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes sont satisfaisants.

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS

9. Les éléments sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre ont été réunis en mars 2003 sur la base des réponses fournies par le Secrétariat. Il est rappelé à la Commission que, si le Commissaire aux Comptes suit normalement la mise en oeuvre des recommandations qu'il a formulées, le temps que prend ce travail de suivi est conditionné par une série de facteurs, ce qui explique que les observations du Secrétariat figurant dans le tableau n'ont pas nécessairement été vérifiées par le Commissaire aux Comptes.

CONCLUSION

10. La Commission est invitée à prendre note de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes.

ANNEXE

ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PREMIERE PARTIE. RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'EXERCICE 2000-2001

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
Note de gestion du 14 août 2002 sur les constatations découlant de l'examen de la présentation des états financiers de l'OMS et des informations qui y figurent		
<p>Politiques comptables : structure et renseignements fournis</p> <p>Les informations concernant les objectifs et les politiques comptables de l'OMS devraient être présentées aux notes 1 et 2 respectivement. Il faudrait revoir les informations fournies et leur présentation pour les regrouper et veiller à ce qu'elles soient clairement définies.</p>	<p>Recommandation acceptée qui sera mise en oeuvre dans le rapport financier pour l'exercice 2002-2003.</p>	
<p>Matériel durable</p> <p>Les informations sur les achats et ventes de matériel durable doivent être fournies.</p>	<p>Recommandation notée. La possibilité d'y donner suite sera étudiée.</p>	
<p>Dépenses encourues à l'occasion de travaux de construction ou d'acquisitions majeures à long terme</p> <p>A l'avenir, les dépenses liées à des travaux de construction ou à des contrats à long terme devraient être réunies dans un compte distinct et indiquées comme immobilisations en cours.</p>	<p>Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p>	
<p>Montants dus concernant les congés annuels, prestations de fin de service ou après le départ à la retraite, prestations médicales comprises</p> <p>Des précisions doivent être fournies sur la base et les hypothèses utilisées pour déterminer le montant total dû.</p>	<p>Recommandation acceptée qui sera mise en oeuvre dans le rapport financier pour l'exercice 2002-2003.</p>	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
<p>Contrats à terme sur les devises et instruments financiers de couverture</p> <p>Les contrats à terme sur les devises et les autres instruments financiers de couverture doivent être entièrement indiqués dans les états financiers.</p>	<p>Recommandation acceptée et mise en oeuvre dans le rapport financier intérimaire pour 2002-2003.</p>	
<p>Espèces, dépôts et titres et intérêts y relatifs</p> <p>Les informations concernant les espèces, dépôts et titres et les intérêts y relatifs doivent être élargies pour fournir aux utilisateurs des données appropriées.</p>	<p>Recommandation acceptée et mise en oeuvre dans le rapport financier intérimaire pour 2002-2003.</p>	
<p>Informations concernant la gestion institutionnelle en général</p> <p>Il faudra envisager de développer le rapport du Directeur général contenu dans le rapport financier afin de fournir aussi les informations généralement communiquées relatives à la gestion institutionnelle en général.</p>	<p>Recommandation notée. On examinera sérieusement la possibilité d'inclure une déclaration sur la gestion institutionnelle en général dans le rapport du Directeur général.</p>	
<p>Note de gestion du 14 juin 2002 sur les constatations découlant de la vérification finale concernant l'exercice 2000-2001 effectuée au Siège</p>		
<p>Systèmes et technologie de l'information et de la communication</p> <p>Les efforts sur les questions fondamentales de la stratégie et des compétences en matière de technologie de l'information ainsi que de la gouvernance de la technologie de l'information doivent être poursuivis en priorité pour que l'investissement considérable dans le domaine de la technologie de l'information permette d'aider au maximum l'OMS à atteindre ses objectifs de manière efficace, efficiente et économique.</p>	<p>Recommandation acceptée. La mise en oeuvre est en cours en 2002-2003 et sera poursuivie lors des exercices suivants.</p>	
<p>Gestion des connaissances</p> <p>Les initiatives déjà prises par le Secrétariat pour gérer de manière efficace les connaissances considérables dont il dispose doivent être poursuivies plus avant en tant qu'activité prioritaire à l'échelle de l'Organisation entière.</p>	<p>Recommandation acceptée. La mise en oeuvre est en cours en 2002-2003 et sera poursuivie lors des exercices suivants.</p>	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
<p>Politique de prévention des fraudes et d'action en cas de fraude</p> <p>Une politique structurée et globale de prévention des fraudes et d'action en cas de fraude doit être mise au point, appliquée et constamment réexaminée.</p>	<p>Recommandation acceptée. La mise en oeuvre est en cours et devrait être achevée d'ici fin 2003.</p>	
<p>Code d'éthique et de conduite</p> <p>La mise au point d'un code d'éthique pour le personnel doit bénéficier d'un rang de priorité élevé pour être achevée à la date prévue.</p>	<p>Recommandation acceptée. La mise en oeuvre devrait être achevée en janvier 2004, sous réserve de l'approbation du Conseil exécutif.</p>	
<p>Comptes personnels</p> <p>La procédure de recouvrement des avances et de gestion des comptes personnels à long terme doit être réexaminée.</p>	<p>Recommandation acceptée. Mise en oeuvre d'ici fin 2003.</p>	
<p>Subventions pour les dépenses locales</p> <p>Le groupe de travail sur les dépenses locales doit achever ses travaux dans un délai raisonnable et les recommandations concernant les améliorations à apporter au dispositif concernant les dépenses locales doivent être mises en oeuvre en priorité à l'échelle de l'Organisation entière.</p> <p>En attendant, des mesures doivent être prises à l'échelle de l'Organisation entière pour que les dispositions actuelles du Manuel de l'OMS concernant les limites maximales des subventions pour les dépenses locales soient entièrement respectées.</p>	<p>Recommandation acceptée. La mise en oeuvre est en cours et devrait être achevée d'ici fin 2003.</p>	
<p>Bourses d'études</p> <p>Il faut continuer de mettre l'accent sur les efforts de suivi consentis par les bureaux de pays et les bureaux régionaux qui constituent un aspect crucial du programme des bourses d'études et il faut continuer de prendre et d'appliquer les mesures visant à accroître la proportion des rapports soumis.</p>	<p>Recommandation acceptée, en cours de mise en oeuvre dans le cadre de l'appui aux Régions. Les résultats font l'objet d'un suivi constant.</p>	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
<p>Inventaire des immobilisations</p> <p>Un inventaire de tous les avoirs immobilisés prévu par les Règles de Gestion financière doit être établi.</p>	<p>Les informations figurent actuellement sous forme récapitulative, reflétant les adjonctions et les suppressions intervenues pendant près de 40 ans. Un examen et une analyse complets qui sont nécessaires pour dresser un inventaire suffisamment détaillé seront effectués afin de respecter la Règle de Gestion financière visée. Ces activités seront menées à bien dans le cadre du nouveau système de gestion mondial qui sera introduit progressivement d'ici 2007.</p>	
<p>Inventaire du matériel durable</p> <p>La procédure suivie pour l'enregistrement, l'évaluation et le contrôle doit être profondément remaniée et rationalisée compte tenu des besoins actuels ; des lignes directrices appropriées doivent être établies pour assurer le respect d'une série de principes de base à l'échelle de l'Organisation entière.</p>	<p>Recommandation acceptée. Des mesures provisoires seront prises d'ici fin 2003 en attendant des améliorations à long terme qui seront incorporées au nouveau projet mondial de technologie de l'information.</p>	
<p>Comptes d'avance</p> <p>Les procédures prévues pour la limite des comptes d'avance doivent être approfondies par souci de cohérence, pour présenter équitablement les soldes des comptes d'avance et des engagements non réglés et pour fournir des informations fiables dans les relevés financiers.</p>	<p>Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p>	
<p>Plans de travail</p> <p>Tous les plans de travail doivent faire l'objet d'un examen approfondi par les responsables de la planification pour garantir le respect intégral des lignes directrices. Les Groupes ayant besoin de conseils supplémentaires doivent demander sans retard une formation en cours d'emploi.</p>	<p>Recommandation acceptée. Les rapports sur les exceptions sont désormais disponibles.</p>	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
Note de gestion du 8 avril 2002 sur les constatations découlant de la vérification effectuée au Bureau régional de la Méditerranée orientale en janvier-février 2002		
<p>Formation</p> <p>Le Bureau régional doit mettre au point une stratégie d'ensemble de formation du personnel, comprenant une formation théorique, des programmes de tutorat et des programmes de développement personnels visant à renforcer les compétences techniques et les compétences de base. Pour mettre au point cette stratégie de formation, il faudra tenir dûment compte des objectifs de développement individuels définis au cours du processus de gestion des résultats.</p>	<p>Recommandation acceptée. La mise en oeuvre devrait être achevée en septembre 2003.</p>	
<p>Dépenses locales</p> <p>Les relevés de compte fortement en retard devront continuer de faire l'objet d'un suivi permanent.</p>	<p>Recommandation acceptée. Mise en oeuvre en cours sur une base permanente.</p>	
Note de gestion du 6 février 2002 sur les constatations découlant de la vérification effectuée au Bureau régional du Pacifique occidental en octobre 2001		
<p>Comptes d'avance</p> <p>Les niveaux approuvés des comptes d'avance doivent être réexaminés sur la base du niveau d'activité dans les différents bureaux régionaux et des antécédents concernant les paiements effectués par l'intermédiaire de ces comptes.</p>	<p>Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p>	
<p>Inventaire du matériel durable</p> <p>La valeur des articles doit être indiquée dans les comptes d'inventaire conformément à la politique comptable prescrite.</p>	<p>Recommandation acceptée. La mise en oeuvre interviendra en consultation avec le Siège.</p>	
<p>Bourses d'études</p> <p>a) Le rapport de retraçage doit être régulièrement mis à jour.</p>	<p>a) Recommandation acceptée. Mise en oeuvre prévue à la fin de 2003. Il convient toutefois de noter qu'il reste difficile d'amener tous les boursiers à présenter des rapports.</p>	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
b) Des mesures appropriées doivent être prises pour assurer le suivi en cas de rapports non soumis afin que le programme des bourses d'études puisse être évalué et suivi de manière efficace.	b) Voir ci-dessus.	
<p>Dépenses</p> <p>Les notifications des allocations de crédits doivent être approuvées et signées par la personne désignée.</p>	<p>Les plans d'action sont approuvés par le responsable ou directeur du programme concerné, ainsi que par le Comité du Programme, qui permet de les délivrer. Des copies restent au dossier pour justifier l'autorisation et le bien-fondé de la mesure prise. On réexaminera la façon de délivrer les allocations, pour veiller à maintenir la justification voulue.</p>	<p>L'examen proposé par le Secrétariat de la façon de délivrer les allocations de crédit est accueilli avec satisfaction.</p>
<p>Subventions pour les dépenses locales</p> <p>La politique qui consiste à fournir une avance de 100 % au titre des subventions pour les dépenses locales doit être réexaminée. Dans les cas où les relevés des dépenses sont très en retard, il faudra peut-être envisager des mesures plus sévères, comme la suspension d'autres avances.</p>	<p>Les activités entreprises par l'intermédiaire des subventions pour les dépenses locales font partie de la coopération technique avec l'OMS et ne se dérouleraient pas sans l'appui financier de l'OMS. Le retrait partiel d'une partie de l'avance peut entraîner la non-exécution d'activités programmatiques importantes. La suspension d'autres avances constitue une option qui sera examinée plus avant. Il s'agit d'un problème permanent et l'on s'efforce de concilier les impératifs d'un contrôle financier adéquat et la mise en oeuvre de l'activité programmatique.</p>	<p>Le groupe de travail sur les dépenses locales doit notamment s'occuper de la question des avances de 100 % et des relevés des dépenses très en retard. Le Secrétariat a noté que la mise en oeuvre devrait être achevée à fin 2003.</p>
<p>Mise en oeuvre, surveillance et évaluation des programmes</p> <p>a) Les données sur la surveillance technique et financière doivent être reflétées dans les rapports de surveillance.</p>	<p>a) Recommandation acceptée. La mise en oeuvre est en cours pour l'exercice 2002-2003.</p>	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
<p>b) Les plans de travail doivent continuer d'être affinés en indiquant des étapes. A mesure que l'information concernant les fonds extrabudgétaires devient disponible, le processus de planification intégrée doit être suivi pour réviser les plans de travail. Les besoins de formation spécifique concernant les concepts de gestion fondés sur les résultats et de planification intégrée doivent être entièrement évalués et une stratégie appropriée mise au point.</p>	<p>b) Recommandation acceptée. La mise en oeuvre se poursuit en permanence.</p>	
<p>Note de gestion du 31 octobre 2001 sur les constatations découlant de la vérification effectuée au Bureau régional de l'Asie du Sud-Est en septembre-octobre 2001</p>		
<p>Ressources humaines</p> <p>a) Chaque département doit tenir les états de présence comme le prévoit le Manuel de l'OMS. Un haut responsable doit examiner les états de présence régulièrement. L'examen doit être attesté par la signature de l'examineur.</p> <p>b) La date à laquelle le congé a été demandé et la date à laquelle le congé a été approuvé doivent être indiquées dans la colonne « remarques » sur la carte des congés. En outre, le supérieur hiérarchique doit signer dans la colonne « approbation ».</p> <p>c) Un rapport d'appréciation des services doit être établi à l'expiration des contrats des consultants à court terme. Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'employé concerné. Le contrat du consultant à court terme ne doit pas être renouvelé tant que l'appréciation n'a pas été effectuée et reçue par le département du personnel.</p> <p>d) La structure du département de la gestion des systèmes d'information doit être réévaluée en tenant compte des risques liés à l'engagement de personnel d'appui clé à court terme.</p>	<p>a) La pertinence de la question est reconnue ; elle sera traitée dans le cadre du projet global sur les congés et la gestion du temps de travail en 2003.</p> <p>b) Recommandation acceptée. Voir ci-dessus.</p> <p>c) Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p> <p>d) Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p>	
<p>Dossiers de référence</p> <p>Les contrôles concernant les amendements aux dossiers et tableaux de référence doivent être examinés et mis en oeuvre pour tous les systèmes en opération au Bureau régional.</p>	<p>Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p>	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
<p>Inventaire</p> <p>Les comptes récapitulatifs d'inventaire concernant les bureaux des représentants de l'OMS doivent être conservés au Bureau régional. Ces comptes doivent être rapprochés de ceux conservés dans les bureaux des représentants de l'OMS sur une base périodique. Tous les deux ans, il faut procéder à une vérification matérielle portant sur tout l'inventaire du Bureau régional conformément au Manuel de l'OMS. Une norme doit être fixée pour consigner les précisions dans les comptes d'inventaire. Le mobilier doit également y figurer. Un rang de priorité élevé doit être accordé à l'informatisation afin de rationaliser l'enregistrement des articles, ainsi que la protection et l'évaluation des stocks de la Région.</p>	<p>Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p>	
<p>Engagements non réglés</p> <p>Il faut continuer à mettre l'accent sur les mesures déjà prises pour assurer l'examen approfondi et en temps voulu des engagements liés aussi bien au budget ordinaire qu'aux fonds extrabudgétaires en tant qu'élément important du contrôle de la gestion financière.</p>	<p>Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p>	
<p>Subventions pour les dépenses locales</p> <p>a) La politique qui consiste à fournir une avance de 100 % aux subventions pour les dépenses locales doit être réexaminée. Dans les cas où les relevés des dépenses sont particulièrement en retard, il faudra envisager des mesures plus strictes comme, par exemple, la suspension des nouvelles avances.</p> <p>b) La direction doit veiller à ce que le versement des subventions pour les dépenses locales respecte les limites fixées dans le Manuel ou que l'approbation du Directeur général est obtenue pour dépasser ces limites.</p>	<p>a) Recommandation acceptée en partie. Des avances de 100 % se justifient parfois, mais dans des situations limitées, le plus souvent en ce qui concerne les journées de vaccination antipoliomyélitique dont les fonds sont retenus lorsque des relevés de dépenses n'ont pas été fournis à temps. La mise en oeuvre se poursuit de manière constante.</p> <p>b) Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p>	<p>a) Le groupe de travail sur les dépenses locales doit notamment s'occuper de la question des avances de 100 % et des relevés de dépenses particulièrement en retard. Le Secrétariat a noté que la mise en oeuvre devrait être achevée d'ici fin 2003.</p>

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
<p>Comptes créanciers et comptes débiteurs</p> <p>Il faut poursuivre les efforts visant à apurer les postes non réglés depuis longtemps pour que les comptes du Bureau régional soient exacts à la fin de l'exercice et que les pertes éventuelles subies par l'Organisation soient réduites dans la mesure du possible.</p>	<p>Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p>	
<p>Mise en oeuvre, suivi et évaluation des programmes</p> <p>a) Les plans de travail doivent continuer à être affinés et améliorés. A cet égard, il convient d'évaluer pleinement les besoins de formation spéciale aux concepts de gestion fondée sur les résultats et de planification intégrée et de mettre en place une stratégie appropriée. Les données de surveillance technique et financière doivent être reflétées dans les rapports de suivi établis tous les six mois.</p> <p>b) A mesure que l'information sur les fonds extrabudgétaires devient disponible, le processus de planification intégrée doit être suivi pour la révision des plans de travail.</p> <p>c) Il faut mettre davantage l'accent sur l'évaluation des programmes dans les pays et une stratégie doit être établie à cet égard pour le présent exercice. Le processus d'évaluation pour l'exercice suivant doit être clairement défini et intégré dès que possible aux plans de travail.</p> <p>d) Un groupe spécial au niveau de la direction doit élaborer un plan de projet détaillé pour la mise en oeuvre de l'ensemble des fonctions offertes par le système de gestion des activités pour la Région dans son ensemble. Il faut un engagement ferme concernant le règlement des problèmes qui subsistent pour que le système AMS soit utilisé dès le début de l'exercice 2002-2003.</p>	<p>a) Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p> <p>b) Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p> <p>c) Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p> <p>d) Recommandation acceptée et mise en oeuvre là où il existe assez de liens de communication avec le système AMS dans les pays. Les efforts se poursuivent afin d'étendre ces liens à tous les pays.</p>	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
Note de gestion du 3 juillet 2001 sur les constatations découlant de la vérification intérimaire concernant l'exercice 2000-2001 effectuée au Siège en janvier-mars 2001		
<p>Fonds extrabudgétaires</p> <p>a) Pour déterminer le niveau réel des dépenses administratives et des dépenses d'appui liées à l'augmentation des ressources extrabudgétaires, des précisions supplémentaires sont nécessaires sur les dépenses encourues pour pouvoir évaluer dans quelle mesure la tendance est durable.</p> <p>b) Il est proposé d'envisager un système intégré, destiné à consigner les données sur les contributions volontaires et auquel les unités techniques, les Unités d'appui administratif et les services de mobilisation des ressources et les services financiers auraient accès, afin d'améliorer l'efficacité dans ce domaine.</p>	<p>a) Recommandation acceptée. Mise en oeuvre d'ici fin 2003.</p> <p>b) Recommandation acceptée. Des systèmes intérimaires ont été mis en oeuvre ; la mise en oeuvre devrait être achevée d'ici fin 2007 grâce aux nouveaux systèmes de gestion mondiaux.</p>	
<p>Opérations budgétaires, financières et apparentées</p> <p>a) Des contrôles améliorés doivent être mis en oeuvre pour que les contrats soient signés en temps voulu par toutes les parties concernées.</p> <p>b) Le Secrétariat doit veiller à ce que les procédures d'examen systématique des soldes des comptes personnels soient introduites et maintenues sur le long terme.</p> <p>c) Des lignes directrices uniformes pour la méthode et le maintien des délégations de pouvoirs, y compris des délégations temporaires, doivent être établies pour assurer la responsabilité comptable conformément à l'article 101.6 des Règles de Gestion financière. En outre, l'utilisation du courrier électronique comme moyen de délégation de pouvoirs doit être examinée attentivement compte tenu du risque lié à l'accès non autorisé et/ou partagé au courrier électronique.</p>	<p>a) Recommandation acceptée. Mise en oeuvre par le nouveau système qui sera déployé d'ici juin 2003.</p> <p>b) Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p> <p>c) Recommandation acceptée. La mise en oeuvre interviendra à l'occasion de l'examen de la délégation de pouvoirs qui sera achevée en 2003.</p>	
<p>Gestion des ressources humaines</p> <p>Il convient d'envisager la mise en oeuvre d'un système de congés et d'aménagement du temps de travail, qui pourrait être intégré aux systèmes existants concernant les ressources humaines et les traitements, afin de rationaliser l'enregistrement des états de présence et des congés et d'améliorer les contrôles dans ce domaine.</p>	<p>Recommandation acceptée. Ce problème sera traité dans le cadre du projet de système de gestion mondial (à partir du début 2003).</p>	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
<p>Planification, exécution et surveillance des programmes</p> <p>a) Chaque unité responsable doit appliquer les procédures nécessaires pour l'examen régulier et systématique et l'approbation des opérations concernant des engagements rejetés et non liés.</p> <p>b) Des mesures appropriées doivent être appliquées pour déterminer de manière régulière si la répartition en pourcentage du temps de travail effectuée au cours de la planification reflète bien le temps effectivement consacré aux différentes tâches et pour apporter au besoin les ajustements nécessaires.</p>	<p>a) Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p> <p>b) Recommandation acceptée et mise en oeuvre.</p>	
<p>Note de gestion du 2 juillet 2001 sur les constatations découlant de la vérification effectuée au Bureau régional de l'Afrique en mai-juin 2001</p>		
<p>Comptes d'avance</p> <p>Une validation du montant payé – au moment où la question est traitée dans le bureau de pays – doit être envisagée dans le cadre des ajustements et améliorations à apporter au système.</p>	<p>Recommandation acceptée. L'intégration au logiciel informatisé des comptes d'avance sera achevée d'ici au 30 juin 2003.</p>	
<p>Dépenses</p> <p>L'adéquation des dispositions prises en matière de responsabilité concernant les activités des journées nationales de vaccination doit être réexaminée. Il faut, par exemple, s'occuper de la présentation des rapports financiers en temps voulu, de la responsabilité concernant l'examen des rapports financiers, et de l'examen et de l'approbation des dépassements de crédits.</p>	<p>Recommandation acceptée ; devrait être entièrement respectée d'ici juin 2003.</p>	
<p>Ressources humaines</p> <p>a) Les efforts doivent être intensifiés afin de mettre au point un programme de formation stratégique propre à assurer l'efficacité du développement et de la formation du personnel. Des mesures intérimaires et d'autres options doivent être envisagées, comme l'utilisation de l'appréciation des services des membres du personnel pour définir les besoins de formation.</p>	<p>a) Recommandation acceptée. Mise en oeuvre prévue d'ici juin 2003.</p>	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
b) Des recommandations types sur l'appréciation des services doivent être établies et appliquées d'une manière générale quel que soit le type de contrat d'engagement. En outre, l'administration doit appliquer des mesures formelles pour qu'il soit tenu compte des services accomplis avant de prendre la décision de renouveler un contrat d'engagement.	b) Recommandation acceptée et mise en oeuvre.	
Note de gestion du 20 octobre 2000 sur les constatations découlant de la vérification effectuée au Bureau régional de l'Europe en septembre-octobre 2000		
Engagements Il faut envisager les améliorations éventuelles concernant le système des engagements « à l'extérieur ».	Recommandation acceptée. La Région européenne sert de Région pilote pour éprouver l'accès au système d'appui à l'information administrative et financière du Siège. La mise en oeuvre complète (dans l'ensemble des Régions) est prévue d'ici le milieu de 2003.	
Comptes d'inventaire Il faut d'urgence veiller à la mise en oeuvre d'un système efficace d'inventaire et à la tenue des comptes d'inventaire fiables.	Recommandation acceptée. La base de données nécessitera un travail supplémentaire visant à affiner et nettoyer les données et à les rapprocher intégralement des données du système d'appui à l'information administrative et financière du Bureau régional. La mise en oeuvre devrait être achevée à fin 2003.	
Réception des rapports Un système d'enregistrement permettant aussi de retracer les rapports reçus doit être mis en place.	Recommandation acceptée. Il y sera donné suite dans le cadre du système concernant les achats. La mise en oeuvre devrait être achevée à fin 2003.	
Système concernant les achats Il faut envisager la possibilité de mettre en place un système informatisé pour les achats et la gestion des stocks en veillant au niveau approprié de ressources humaines.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre devrait être achevée à fin 2003.	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
<p>Accords pour l'exécution de travaux</p> <p>Les procédures concernant la présentation de documents à l'appui des demandes doivent être réexaminées.</p>	<p>Recommandation acceptée et mise en oeuvre lors de la clôture 2002.</p>	
<p>Vérification informatique du 24 novembre 2000 des contrôles généraux dans le cadre du système d'appui à l'information administrative et financière, du système de gestion des activités, du système du personnel et du système des voyages, des réunions et de l'administration au Bureau régional de l'Europe</p>		
<p>Planification, politiques, procédures et normes</p> <p>a) Une politique de sécurité des technologies de l'information doit être mise en place, officiellement approuvée et régulièrement mise à jour de façon à ce que puissent être élaborées de manière formelle les directives qui devront être appliquées par les membres du personnel à l'échelle de l'Organisation.</p> <p>b) Un plan de secours et un plan de continuité des opérations doivent être établis, autorisés et mis à l'épreuve. Ils devront être régulièrement testés, actualisés si nécessaire, une copie étant conservée dans un centre de sauvegarde extérieur à l'Organisation.</p> <p>c) Un plan stratégique officiel pour les technologies de l'information doit être élaboré, approuvé par l'administration et actualisé en permanence.</p> <p>d) L'OMS doit faire en sorte que des normes et procédures formelles applicables aux technologies de l'information soient mises au point, approuvées en bonne et due forme, distribuées dans toute l'Organisation et appliquées.</p>	<p>a) Recommandation acceptée. La mise en oeuvre devrait être achevée en avril 2003.</p> <p>b) Recommandation acceptée. La mise en oeuvre devrait être achevée à fin 2003.</p> <p>c) Recommandation acceptée. La mise en oeuvre devrait être achevée en juin 2003.</p> <p>d) Recommandation acceptée par le Bureau régional. La mise en oeuvre au niveau local devrait être achevée en juin 2003.</p>	
<p>Cycle de développement des systèmes</p>	<p>Note : il est admis qu'une méthodologie pour un tel cycle est un instrument utile pour une organisation qui met au point et appuie des applications institutionnelles par elle-même. Des mesures sont prises pour introduire cette notion dans l'ensemble de l'Organisation.</p>	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
<p>a) Une méthodologie formelle de développement des systèmes doit être élaborée pour diriger le processus de développement, acquisition, mise en oeuvre et maintenance des systèmes informatiques et des technologies connexes à l'échelle de l'Organisation.</p> <p>b) L'OMS doit élaborer une politique en bonne et due forme, et notamment des normes et des procédures de contrôle et de gestion du développement des systèmes dans toute l'Organisation.</p>	<p>a) Recommandation acceptée sur place par le Bureau régional et en partie mise en oeuvre. La mise en oeuvre devrait être achevée à fin 2003.</p> <p>b) Recommandation acceptée sur place par le Bureau régional et en partie mise en oeuvre. La mise en oeuvre devrait être achevée à fin 2003.</p>	
<p>Réseaux</p> <p>a) L'administration doit envisager d'examiner les rapports de contrôle dans l'environnement réseau.</p> <p>b) Des dispositifs de rappel doivent être envisagés pour garantir que l'accès à distance soit réservé au personnel dûment autorisé.</p>	<p>a) Recommandation acceptée. La mise en oeuvre devrait être achevée à fin 2003.</p> <p>b) Recommandation non acceptée et non applicable. L'accès au réseau local du Bureau régional à des fins administratives n'existe pas. L'accès intérieur par réseau commuté est placé derrière le pare-feu. Un réseau privé virtuel et des tunnels de données cryptées sont mis en oeuvre au Bureau régional en vue d'un accès spécial, le cas échéant.</p>	<p>b) Les contrôles ont été évalués pendant l'examen de suivi et jugés adéquats. Il a été tenu compte de l'observation de manière adéquate.</p>
<p>Opérations</p> <p>a) L'administration doit envisager d'examiner les rapports de surveillance de l'exécution dans l'environnement serveur.</p> <p>b) Les calendriers des travaux doivent être approuvés au niveau administratif compétent et l'exécution des travaux doit leur être comparée.</p>	<p>a) Recommandation acceptée. La mise en oeuvre devrait être achevée à fin 2003.</p> <p>b) Recommandation non acceptée, car elle n'est pas considérée comme applicable ou pertinente compte tenu des applications actuelles.</p>	<p>b) Cet aspect a été abordé lors de l'examen de suivi et il a été estimé que les procédures actuelles tiennent compte de manière adéquate des observations.</p>
<p>Données</p> <p>a) L'OMS doit veiller à ce que ce soit la dernière version des logiciels qui soit installée sur tous les systèmes pour assurer la continuité et la disponibilité des applications.</p>	<p>a) Recommandation acceptée à laquelle on a déjà en partie donné suite. La mise en oeuvre sera achevée au milieu de 2003.</p>	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
<p>b) Des contrôles adéquats, par exemple des totaux de contrôle, doivent être mis en place pour faire en sorte que la copie du système d'appui à l'information administrative et financière créée par le Bureau régional soit exacte et complète lorsqu'elle est envoyée au Siège ; ils doivent également être comparés aux totaux de contrôle du Siège.</p>	<p>b) Recommandation acceptée et appuyée par le Bureau régional et le Siège. Mise en oeuvre d'ici fin 2003.</p>	
<p>Applications</p> <p>a) Il faut mettre en place, à l'échelle de l'Organisation, des procédures qui garantissent que le processus de modification des programmes est administré efficacement et que les modifications sont apportées en temps opportun.</p> <p>b) Des normes et protocoles officiels de test pour les changements de programmes devraient être établis à l'échelle de l'Organisation.</p> <p>c) Des procédures doivent être mises en place à l'échelle de l'Organisation pour faire en sorte que la documentation destinée aux usagers soit établie et tenue à jour.</p> <p>d) Une documentation officielle des changements de logiciels devrait être établie à l'échelle de l'Organisation.</p>	<p>Note : les observations ci-dessous ont trait aux seules applications institutionnelles.</p> <p>a) Recommandation acceptée et mise en oeuvre au Bureau régional. Elle sera mise en oeuvre dans l'ensemble des bureaux d'ici fin 2003.</p> <p>b) Les normes pour les tests seront établies par le Siège en 2003.</p> <p>c) Recommandation acceptée. La mise en oeuvre devrait être achevée à fin 2003.</p> <p>d) Recommandation acceptée et mise en oeuvre au niveau régional. Le Siège abordera la question de la mise en oeuvre dans l'ensemble de l'OMS.</p>	

DEUXIEME PARTIE. RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'EXERCICE 1998-1999

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
Vérification informatique de suivi du 13 décembre 1999 sur les contrôles généraux effectués au sein du système d'appui à l'information administrative et financière au Siège de l'OMS		
La direction doit examiner les politiques et procédures informelles de sécurité pour vérifier si elles sont complètes et les intégrer dans une politique formelle de sécurité.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre est en cours et devrait être achevée à fin 2003.	
Une politique formelle pour l'ensemble du réseau de l'OMS doit être mise au point, approuvée et appliquée par la direction pour garantir un bon contrôle du réseau.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre est en cours et devrait être achevée à fin 2003.	
Il faut déterminer si les connaissances et les compétences nécessaires sont disponibles pour gérer le système en tout temps, sans compromettre la séparation des tâches, de manière à préserver la continuité de l'environnement de la technologie de l'information.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre est constamment en cours.	
Il faut mettre en place des procédures pour qu'un logiciel de protection contre les virus soit installé sur chaque ordinateur personnel et chaque ordinateur portable. Ce logiciel devrait être mis à jour régulièrement.	Recommandation acceptée et constamment mise en oeuvre.	
Il faut mettre en place des normes et des procédures formelles de plans d'essai pour les modifications de programmes.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre est en cours et sera achevée à fin 2003.	
La direction doit établir et approuver des procédures formelles pour les modifications d'urgence – lesquelles devraient être consignées, examinées et approuvées par la direction.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre est en cours et sera achevée à fin 2003.	
Il faut veiller à l'assurance de la qualité dans la démarche de modification des programmes.	Recommandation acceptée et constamment mise en oeuvre.	
Il faut rédiger des instructions formelles détaillées pour la suppression de modifications.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre est en cours et sera achevée à fin 2003.	
La direction doit appliquer des procédures pour que la documentation du système soit mise à jour après chaque modification.	Recommandation acceptée et constamment mise en oeuvre.	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
Il faut appliquer des procédures pour que la documentation des utilisateurs soit rassemblée et mise à jour.	Recommandation acceptée et constamment mise en oeuvre.	
Il faut appliquer des procédures pour que la documentation des programmes soit mise à jour après chaque modification de programme.	Recommandation acceptée à laquelle on a déjà en partie donné suite. La mise en oeuvre est constante.	
Une personne ou un groupe indépendant de la programmation doit transférer les programmes modifiés de la bibliothèque d'essai à la bibliothèque de production.	Recommandation acceptée à laquelle on donnera suite en partie d'ici fin 2003. Pour le reste, il sera procédé à des contrôles compensatoires.	
Il faut établir des procédures formelles de contrôle des versions. L'accès ou le recours au code source doit être contrôlé.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre sera achevée à fin 2003.	
Il faut mettre au point une méthodologie du cycle chronologique pour le développement des systèmes et, après approbation par la direction, la mettre en oeuvre.	Recommandation acceptée à laquelle on donnera suite en partie d'ici fin 2003. Pour le reste, la mise en oeuvre sera constante.	
Les programmeurs ne doivent pas avoir accès aux programmes ou aux données dans l'environnement de production.	Recommandation acceptée pour les systèmes institutionnels et à laquelle on donnera suite en partie d'ici fin 2003 en raison des contraintes en matière de ressources.	
Il faut arrêter définitivement des politiques de sécurité pour le service de contrôle de l'accès aux ressources et les systèmes virtuels multiples – politiques qui, une fois approuvées par la direction, devront être mises en oeuvre.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre sera achevée à fin 2003.	
Les responsables de la sécurité des données doivent mettre au point des normes et des procédures pour examiner et suivre les cas d'infraction à la sécurité. Le bureau chargé de la sécurité doit régulièrement examiner les registres des systèmes. Diverses recommandations concernent l'accès logique et les paramètres d'attributs pour le service de contrôle de l'accès aux ressources.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre sera achevée à fin 2003.	
Diverses recommandations concernent les paramètres de sécurité et les contrôles de l'accès logique sur le serveur pour le système d'exploitation informatique.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre qui est en cours sera achevée d'ici fin 2003.	

Recommandations	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux Comptes
Des normes et des procédures pour la sécurité matérielle doivent être documentées et appliquées par la direction.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre qui est en cours sera achevée d'ici fin 2003.	
Il faut mettre en place des mesures de contrôle de la sécurité matérielle.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre qui est en cours sera achevée d'ici mi-2003.	
Il faut établir, documenter et expérimenter régulièrement un plan de secours formellement approuvé.	Recommandation acceptée. Un plan de secours pour les technologies de l'information et de la communication sera appliqué avant la fin de 2003.	
Note de gestion du 7 mars 2000 sur les résultats de la vérification finale des comptes pour l'exercice 1998-1999 faite au Siège		
Politique en matière de gestion de l'environnement Il faudrait d'une façon générale définir une politique pour l'OMS en matière de gestion de l'environnement.	Recommandation acceptée. Une politique mondiale a été élaborée et sera mise en oeuvre d'ici fin 2003.	Bien que la recommandation soit acceptée et qu'on soit en train d'y donner suite, il faut malheureusement relever que le calendrier de mise en oeuvre a été révisé de fin 2002 à fin 2003. On suivra les progrès accomplis dans la mise au point définitive d'une politique mondiale.
Rapport de gestion du 3 mars 2000 concernant la vérification effectuée sur la gestion de la trésorerie au Siège		
Mesures concernant la gestion des risques Il faut procéder à des analyses de sensibilité.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre sera achevée d'ici décembre 2003.	
Gestion des ressources humaines Il faut résoudre le problème de la séparation insuffisante des tâches.	Recommandation acceptée. La mise en oeuvre est en cours et devrait être achevée d'ici fin 2003.	

